



Assemblée générale

Soixante-treizième session

18^e séance plénière

Mercredi 10 octobre 2018, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 14, 119, 125 a) et b) et 126 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Note du Secrétaire général (A/73/184)

Rapport du Secrétaire général (A/73/292)

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution (A/73/L.2)

Renforcement du système des Nations Unies

a) **Renforcement du système des Nations Unies**

b) **Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale**

Rapport du Secrétaire général (A/73/356)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Rapport du Secrétaire général (A/73/366)

M. El Ashmawy (Égypte) (parle en anglais) :
J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Tout d'abord, je me réjouis de la tenue réussie de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée

générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui a eu lieu le 27 septembre. La réunion a réuni des représentants de haut niveau et débouché sur l'adoption d'un projet de déclaration politique exhaustive (A/73/L.2) qui récapitule les mesures attendues au niveau national et international. Elle a aussi été l'occasion d'un riche débat entre divers acteurs sur les moyens de mieux prévenir, maîtriser, diagnostiquer et traiter les maladies non transmissibles. Bien entendu, l'objectif final est d'atteindre les objectifs et cibles applicables qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Je tiens à exprimer l'appréciation du Groupe aux Représentants permanents de l'Uruguay et de l'Italie et à leurs collaborateurs pour avoir facilité les consultations sur les maladies non transmissibles, de la phase concernant le champ d'application et les modalités aux négociations elles-mêmes du projet de déclaration politique. Les négociations n'ont pas été faciles, mais nous devrions tous être fiers de nos engagements forts dans le texte final.

Je veux aussi vous exprimer notre gratitude, Madame la Présidente, ainsi qu'au Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, pour votre rôle décisif dans l'organisation d'une réunion de haut niveau couronnée de succès, y compris les audiences interactives de la société civile, très éclairantes, qui se sont tenues le 5 juillet.

Enfin, nous nous félicitons nous-mêmes ainsi que nos collègues de l'adoption officielle du projet

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-31254(F)



Document adapté

Merci de recycler



de déclaration politique par l'Assemblée générale aujourd'hui – dans quelques instants, faut-il l'espérer. J'insiste sur les priorités énoncées dans la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine le jour de la réunion de haut niveau. Il est temps à présent que nous fassions tous le nécessaire pour prévenir et maîtriser les maladies non transmissibles.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Parenti (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Le 27 septembre, à la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, les chefs d'État et de gouvernement ont renouvelé leur précédent engagement à stimuler une action plus aboutie pour prévenir et gérer ces maladies. Le projet de déclaration politique (A/73/L.2) issu de la réunion de haut niveau est un document concis et pragmatique qui appelle à une réponse accélérée. Nous remercions les cofacilitateurs, les représentants de l'Italie et de l'Uruguay, pour leur direction compétente des négociations.

L'Union européenne est satisfaite du projet de déclaration politique. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'il faut davantage de progrès et plus vite pour atteindre les objectifs convenus. Il est grand temps d'agir. Nous devons maintenant mettre nos efforts en commun pour la mise en œuvre des mesures énoncées dans ce document. Nous sommes bien sûr prêts à le faire. Permettez-moi de donner quelques exemples aux membres de l'Assemblée.

Les participations à la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ont pris la semaine dernière la décision cruciale de faire avancer les travaux sur les nouveaux produits du tabac, la publicité transfrontière et d'autres questions importantes. L'Union européenne est fière d'avoir sensiblement contribué à cet effort.

Au niveau européen, nous collaborons étroitement avec nos États membres, apprenant les uns des autres, échangeant des pratiques positives et renforçant l'application des meilleures pratiques. Nous avons récemment établi un groupe de pilotage sur la promotion de la santé, la prévention des maladies et la gestion des maladies non transmissibles afin de donner des orientations et d'identifier des pratiques optimales qui puissent être mises à l'essai puis transposées à plus grande échelle.

Par exemple, la meilleure pratique suédoise consistant à ce que les médecins généralistes prescrivent de l'activité physique et le programme italien de dépistage des maladies cardiovasculaires Cardio 50 seront étendus à d'autres États membres l'an prochain.

Je puis aussi assurer l'Assemblée que l'Union européenne est déterminée à atteindre la cible 3.4 des objectifs de développement durable en réduisant le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles. Néanmoins, la réunion de haut niveau a confirmé que nous devons faire davantage, et vite. Les maladies non transmissibles sont une préoccupation mondiale et la pauvreté les exacerbe. Nous voyons constamment qu'elles sont associées aux inégalités en matière de santé. Nous avons bon espoir que cette troisième réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles et le projet de déclaration politique qui en est issu et que nous nous apprêtons à adopter aujourd'hui pourront imprimer un élan plus vigoureux. À nous de saisir cette occasion, de redoubler d'efforts pour relever le défi mondial des maladies non transmissibles et des épidémies, et d'investir plus dans une promotion plus efficace de la santé ainsi qu'une prévention et une gestion meilleures des maladies non transmissibles. Nous pouvons compter sur un rendement humain et économique élevé.

M. Rzhessky (Biélorus) (*parle en russe*) : L'ONU joue, et continuera de jouer, son rôle d'outil important de la coopération internationale multilatérale, car aucun autre organe international n'a autant d'expérience complexe, de compétences et de potentiel de coordination pour accomplir des tâches mondiales. Pour que les Nations Unies servent l'humanité aussi efficacement que possible, nous devons consolider l'Organisation, améliorer notre dialogue multilatéral et établir un ordre international fondé sur des règles qui soit acceptable pour tous.

Comme suite à l'initiative du Secrétaire général, l'ONU mène actuellement la réforme la plus ample de son histoire, en vue de trouver des idées novatrices et de donner plus d'agilité à ses réponses aux difficultés et menaces. Si nous apprécions les réformes engagées par le Secrétaire général au niveau du système de développement, nous estimons toutefois que l'Organisation ne doit pas être seulement associée à de la bureaucratie par les fonctionnaires au Siège mais également comprise et sollicitée par les gens ordinaires. Nous attendons donc impatiemment le lancement d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies,

et nous espérons que le nouveau statut des coordonnateurs résidents renforcera les capacités des États en matière de réalisation des objectifs de développement durable à l'échelon national. La concrétisation des objectifs de développement durable suppose aussi d'appuyer l'action nationale en garantissant des conditions économiques internationales favorables. À cet égard, il sera essentiel de rehausser l'aptitude de l'ONU à nouer des partenariats fiables avec les institutions économiques et financières internationales et régionales, afin d'améliorer la coordination et les accords qui permettront que nos mécanismes de réglementation économique mondiaux encouragent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le système administratif de l'ONU est un élément important du renforcement de l'Organisation et, dans ce contexte, le Bélarus salue les résultats intérimaires des réformes de la gestion entreprises par le Secrétaire général. Pour que les réformes réussissent, nous devons élaborer un système direct, simple et transparent pour la délégation de pouvoir en vue d'assurer la correspondance entre les responsabilités et la responsabilisation. Nous espérons également que l'établissement d'un système de budgétisation annuelle contribuera à développer les capacités de l'ONU et donnera plus de souplesse au financement de ses fonctions.

La question de la réforme du Conseil de sécurité est une question distincte depuis relativement longtemps. Selon nous, l'une des réformes les plus significatives que nous puissions mener à bien consisterait à faire que les activités du Conseil soient sans effet sur le budget. Nous appuyons les efforts engagés par les États Membres de l'ONU pour élargir le dialogue sur les moyens de réformer le Conseil de sécurité, compte tenu des réalités mondiales actuelles et de la nécessité d'adapter la configuration du Conseil à l'évolution des circonstances. Sur le principe, nous sommes en faveur d'une représentation plus large des groupes régionaux, dont les pays d'Europe orientale, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'autres. Néanmoins, seule une approche équilibrée, progressive et fondée sur le consensus peut aboutir au succès des efforts de nos États en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité. Le processus de révision du rapport annuel contenant une version révisée des éléments communs et des questions à examiner plus avant ne devrait pas être basé sur une interprétation arbitraire des propositions des États. L'idée d'imposer des solutions non consensuelles qui n'ont pas recueilli le soutien du plus grand nombre est contreproductive.

Les calendriers hâtifs ou artificiellement imposés pour la conclusion d'accords sont inacceptables. Nous devons garder en ligne de mire et ne pas oublier le véritable but de notre action conjointe, qui est d'améliorer l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité. Toute tentative de substituer à ce but d'autres considérations opportunistes ou de court terme est méprisante.

Le microclimat de l'ONU elle-même peut aussi vraiment aider à améliorer l'efficacité de l'Organisation dans la lutte contre les menaces et les défis externes. Un dialogue entre les États et le Secrétariat s'impose pour garantir que les décisions des Nations Unies procèdent d'un dialogue commun, ce qui renforce indéniablement l'Organisation et améliore sa stature mondiale. Comme nous le savons tous, l'entente chez soi est la recette du succès. C'est dans cet esprit que nous devons tous travailler à la concorde au sein de l'ONU afin qu'elle demeure une instance où nos États puissent vraiment coopérer avec les fonctionnaires internationaux pour trouver des réponses aux problèmes mondiaux qu'ils ne peuvent pas régler à eux seuls.

M. Condor (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes.

La Communauté des Caraïbes apprécie vivement l'adoption officielle, à venir aujourd'hui, du projet de déclaration politique sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (A/73/L.2). Reconnue comme ayant porté la question des maladies non transmissibles à l'ordre du jour de la santé mondiale en 2011, elle tient à vous féliciter sincèrement, Madame la Présidente, de la réussite de cette troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, lors de laquelle nous avons pu constater l'engagement des parties prenantes nationales, régionales et mondiales à travers l'approbation d'un projet de déclaration politique globale et tournée vers l'action. Je saisis cette occasion pour saluer les Représentants permanents de l'Italie et de l'Uruguay pour leur action de facilitation des consultations sur les maladies non transmissibles, qui ont abouti à l'adoption d'aujourd'hui.

Enfin, nous voulons féliciter l'ensemble des Membres de l'ONU pour l'adoption aujourd'hui du projet de déclaration politique. Nous estimons que le moment est venu de transformer les mots en actes. Nous nous engageons donc pleinement à accélérer notre réponse aux maladies non transmissibles dans l'intérêt

de la santé et du bien-être des générations présentes et futures.

M^{me} Frolova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui nous voulons parler des mesures et propositions concernant le changement de modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies et l'étude comparative des structures de gestion des ressources humaines. Nous tenons à dire , que nous avons lu avec intérêt le rapport du Secrétaire général (A/73/366). Il présente une évaluation comparative des deux solutions proposées par le Secrétariat pour ce qui concerne le fonctionnement des divisions du personnel. Il s'agit soit de les rassembler toutes sous la houlette d'un seul et même département, soit de les répartir entre deux nouveaux départements réorganisés, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel. Nous n'avons malheureusement pas été en mesure de réunir un consensus sur cet aspect crucial de la réforme de la gestion, à la soixante-deuxième session. Selon nous, tout changement, s'il appelle une décision par consensus, doit favoriser une approche globale du règlement des problèmes sous-jacents de la tâche consistant à améliorer et optimiser les travaux de l'ONU dans le domaine des ressources humaines.

Nous voulons souligner en particulier que le rapport (A/73/411) du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) contient une référence à une recommandation antérieure qui soutenait l'idée d'une structure unique subsumant toutes les questions touchant les ressources humaines. À côté de cela, nous estimons qu'il importe d'aborder le paragraphe 4 de la section IV de la résolution 72/262 C en liaison avec le rapport consacré à l'étude comparative des structures de gestion des ressources humaines. Le Secrétaire général y est prié de présenter une proposition concernant le modèle mondial de prestation de services au plus tard à la première reprise de la soixante-treizième session de la Cinquième Commission. Le CCQAB a conclu que le nouveau modèle mondial de prestation de services pourrait avoir une incidence directe non seulement sur le fonctionnement et la composition des structures de gestion des ressources humaines mais aussi sur les questions de délégation de pouvoir et de responsabilisation. Pour notre part, nous souhaitons que tous les fonctions relatives aux ressources humaines soient maintenues sous une structure unique au sein du Secrétariat et jugeons que le choix le plus adapté pour cela serait le Département de l'appui opérationnel.

Enfin, nous tenons à insister sur le fait que la délégation russe est prête à travailler de manière constructive sur ce point de l'ordre du jour dans le cadre de la Cinquième Commission.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces points de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/73/L.2.

À ce sujet, je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : L'état suivant est présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes du paragraphe 50 de la déclaration politique contenue dans le projet de résolution A/73/L.2, le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les États Membres, l'Organisation mondiale de la Santé et les fonds, programmes et institutions spécialisées compétents des Nations Unies, est prié de soumettre à l'Assemblée générale, avant la fin de 2024, pour examen par les États Membres, un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente déclaration politique en préparation d'une réunion de haut niveau consacrée en 2025 à un bilan global des progrès accomplis dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et dans la promotion de la santé mentale et du bien-être. En ce qui concerne la demande, au paragraphe 50, d'une réunion de haut niveau en 2025, il est entendu que toutes les modalités de cette réunion, y compris les dates, le lieu, la forme, l'organisation et la participation, restent à déterminer. Par conséquent, en l'absence de ces précisions, il est impossible à l'heure actuelle de faire une estimation de l'incidence financière qu'auraient les besoins en termes de séances et de documentation. Une fois les modalités fixées, le Secrétaire général établira les coûts attachés à ces besoins conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

En outre, les dates de la réunion devront être déterminées en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Il s'ensuit que l'adoption du projet de résolution A/73/L.2 n'aura pas d'incidence financière au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Le présent état sera disponible sur le portail PaperSmart.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.2, intitulé « Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/73/L.2?

Le projet de résolution A/73/L.2 est adopté (résolution 73/2).

La Présidente (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux orateurs pour expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les représentants doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole à la représentante de l'Italie.

M^{me} Zappia (Italie) (*parle en anglais*) : L'Ambassadeur Elbio Rosselli Frieri, Représentant permanent de l'Uruguay, et moi-même, poursuivant le travail de mon prédécesseur, avons eu l'honneur de cofaciliter les négociations sur la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, tenue à New York le 27 septembre. Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre direction compétente à cette occasion. De plus, au nom de mon collègue uruguayen, je remercie chaleureusement tous les États Membres de leur participation active et constructive aux négociations, qui nous a permis de nous accorder sur un projet de texte, lequel a ensuite été approuvé durant la réunion de haut niveau avant de devenir aujourd'hui la résolution 73/2, que nous venons d'adopter. Le résultat, dont nous pouvons tous être fiers, est un document concis, équilibré et pragmatique, qui fait fond sur les possibilités offertes et les problèmes posés par la mise en œuvre des engagements précédents et met l'accent sur quelques grands domaines d'action concrets pour atteindre de la cible 3.4 associée aux objectifs de développement durable, notamment l'importance d'une vie saine pour prévenir efficacement les maladies non transmissibles.

Je rappelle à l'Assemblée que c'est aujourd'hui la Journée mondiale de la santé mentale, et que la déclaration que nous venons d'adopter traite largement et concrètement de cette question. Tandis que les débats et les activités de l'Organisation sur les maladies non transmissibles se poursuivront pour l'essentiel à Genève,

nous avons bon espoir que les résultats de nos efforts à New York permettront de guider effectivement l'action des Membres au niveau international, national et local dans la lutte contre les maladies non transmissibles, en gardant à l'esprit l'examen des cibles pertinentes prévu pour 2025.

La Présidente (*parle en espagnol*) :

Je tiens à exprimer mes remerciements sincères à l'Ambassadeur Elbio Rosselli Frieri, de l'Uruguay, et à l'Ambassadrice Maria Angela Zappia, de l'Italie, les cofacilitateurs des consultations, qui ont fait preuve de beaucoup de compétence et de patience dans leur conduite des débats et des négociations complexes sur le projet de texte de la résolution 73/2. Je remercie également tous les États Membres pour leurs précieuses contributions à l'obtention d'un accord de fond sur la résolution.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 14, du point 125 et de ses alinéas a) et b), et du point 126 de l'ordre du jour.

Point 119 de l'ordre du jour (*suite*)

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Réunion particulière axée sur le développement (résolution 60/265)

La Présidente (*parle en espagnol*) : On m'a informée qu'aucun État Membre n'avait demandé à prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 119 de l'ordre du jour.

Point 129 de l'ordre du jour

Santé mondiale et politique étrangère

Projet de résolution (A/73/L.4)

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je rappelle aux Membres que le débat sur le point 129 de l'ordre du jour se tiendra le jeudi 13 décembre, comme annoncé dans le programme de travail publié sous la cote A/INF/73/3.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/73/L.4.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : L'état suivant est présenté conformément

à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Au termes du paragraphe 53 du projet de déclaration politique contenu dans le projet de résolution A/73/L.4, le Secrétaire général est prié, avec l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé, de présenter en 2020 un rapport d'activité sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale et nationale, dans tous les secteurs, pour accélérer les efforts visant à atteindre les objectifs convenus en matière de tuberculose dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris sur les progrès et la mise en œuvre de la présente déclaration au titre de la réalisation des objectifs en matière de tuberculose convenus à l'échelle nationale, régionale et mondiale, rapport qui servira de base aux préparatifs d'une étude d'ensemble de la question par les chefs d'État et de gouvernement lors d'une réunion de haut niveau en 2023.

On s'attend à ce que la demande de documentation faite au paragraphe 53 en ce qui concerne le rapport d'activité à présenter en 2020 ajoute à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences un document de 8 500 mots à publier dans les six langues officielles. Cela demandera des crédits supplémentaires d'un montant de 26 000 dollars pour les services de documentation en 2020.

S'agissant de la réunion de haut niveau prévue en 2023, à laquelle il est fait référence au paragraphe 53, il est entendu que toutes les modalités de cette réunion, y compris les dates, le lieu, la forme, l'organisation et la participation, restent à déterminer. Par conséquent, en l'absence de ces précisions, il est impossible à l'heure actuelle de faire une estimation de l'incidence financière qu'auraient les besoins en termes de séances et de documentation. Une fois les modalités fixées, le Secrétaire général établira les coûts attachés à ces besoins conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. En outre, les dates de la réunion devront être déterminées en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Il s'ensuit que, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/73/L.4, il faudra inscrire au projet de budget-programme pour l'année 2020 des crédits supplémentaires d'un montant de 26 000 dollars à la rubrique 2, « Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences ».

Le présent état sera disponible sur le portail PaperSmart.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.4, intitulé « Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la lutte contre la tuberculose ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/73/L.4?

Le projet de résolution A/73/L.4 est adopté (résolution 73/3).

La Présidente (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux orateurs pour expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les représentants doivent prendre la parole de leur place.

M. El Ashmawy (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je tiens tout d'abord à saluer la tenue réussie de la première réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la tuberculose, le 26 septembre. La réunion a rassemblé des participants de haut niveau et a débouché sur l'adoption d'un projet de déclaration politique assorti d'engagements clairs et audacieux. Elle a également été l'occasion d'un débat riche avec diverses parties prenantes sur les moyens de mieux prévenir, diagnostiquer et traiter la tuberculose afin de l'éliminer d'ici à 2030, comme nous nous y sommes tous engagés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Je tiens à dire l'appréciation du Groupe aux Représentants permanents d'Antigua-et-Barbuda et du Japon, ainsi qu'à leurs collaborateurs, pour leur facilitation des consultations sur l'élimination de la tuberculose, de la définition des modalités à la négociation du projet de déclaration politique. Les négociations n'ont pas été faciles, mais nous pouvons tous être fiers des engagements forts qui figurent dans le texte final.

Je tiens aussi à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, et vos équipes respectives, pour votre rôle moteur dans l'organisation d'une réunion de haut niveau couronnée de succès et des audiences interactives de la société civile qui ont eu lieu le 4 juin et qui ont été très éclairantes.

Enfin, nous tenons à nous féliciter nous-mêmes et à féliciter nos collègues de la déclaration politique adoptée aujourd'hui par l'Assemblée générale (résolution 73/3). Nous insistons sur les priorités énoncées dans la déclaration faite durant la réunion de haut niveau au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous estimons qu'il est temps pour nous tous de mettre en œuvre les mesures énoncées dans la déclaration politique afin d'éliminer la tuberculose d'ici à 2030, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

M. Charwath (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Union européenne et ses États membres, au nom desquels j'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui, ont accueilli avec satisfaction le projet de déclaration politique issu de la première réunion de haut niveau sur la tuberculose, tenue le 26 septembre, qui constitue un document concis et pragmatique appelant à une réponse accélérée et à un engagement renouvelé. Tout d'abord, je tiens à féliciter les cofacilitateurs – les représentants d'Antigua-et-Barbuda et du Japon – d'avoir réuni un consensus sur le projet de déclaration.

Il nous faut maintenant concentrer nos efforts sur les mesures proposées dans la déclaration (résolution 73/3) et travailler à les mettre en œuvre. Dans l'Union européenne, certains pays présentent une prévalence très faible de la tuberculose et ne sont pas loin de se débarrasser de la maladie, tandis que d'autres souffrent d'une prévalence élevée. De nombreux pays rencontrent également des problèmes supplémentaires, comme la polypharmacorésistance et les vulnérabilités particulières des personnes infectées par le VIH ou le virus de l'hépatite. Malgré des progrès récents, en particulier dans l'UE, des efforts soutenus s'imposent de la part de l'Europe en tant que région pour atteindre les objectifs fixés à l'échéance de 2030 et éliminer la tuberculose.

La tuberculose continue de toucher de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables – les pauvres, les sans-domicile et les groupes socialement marginalisés, dont les porteurs du VIH. Dès lors, les politiques sanitaires et sociales doivent aller de concert et nous devons tendre la main aux personnes les plus exposées. Il est crucial de consolider les systèmes de santé publique. Nous nous réjouissons de l'élaboration de stratégies nationales et régionales de lutte contre la tuberculose qui tiennent compte des difficultés et des capacités de chaque pays, ainsi que de l'accélération des plans visant à instaurer une couverture maladie universelle. Nous sommes

conscients que la tuberculose multirésistante est une menace sanitaire mondiale.

La résistance aux thérapies antimicrobiennes accroît considérablement le risque de décès ou de complications graves et entraîne des coûts de traitement environ 5,5 fois plus élevés. Nous devons urgemment y remédier par une approche unifiée de la santé humaine et animale, tout en veillant à un usage prudent des antibiotiques. L'investissement dans la recherche est capital et doit servir à la mise au point de médicaments efficaces et abordables, notamment pour traiter les formes pharmacorésistantes et pour soigner les enfants.

Nous avons aussi besoin de nouveaux outils de diagnostic rapide. Il est crucial que nous investissions davantage dans de nouveaux outils de prévention, tels que des vaccins, et dans la recherche appliquée pour multiplier les nouveaux outils et améliorer ceux qui existent afin d'obtenir une incidence maximale. La contribution de l'Union européenne à la recherche par l'intermédiaire de notre actuel programme de recherche s'élève jusqu'à présent à 150 millions d'euros. Nous continuerons d'investir dans ce domaine et de faire en sorte que de nouveaux outils relatifs à la tuberculose soient rapidement mis à la disposition de tous.

L'Union européenne est à l'avant-garde de la lutte contre la tuberculose dans les pays partenaires. L'UE et ses États membres sont les principaux contributeurs au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. L'appui du fonds mondial a produit des résultats impressionnants. Au cours de l'année 2017, dans les pays où le Fonds mondial investit, 5 millions de personnes souffrant de la tuberculose ont été traitées et 102 000 personnes atteintes de tuberculose pharmacorésistante ont reçu un traitement. En conséquence, nous avons pris l'engagement de participer à une reconstitution efficace des ressources du Fonds mondial en 2019.

La tuberculose peut toucher n'importe qui, mais la capacité de chaque pays à y répondre varie. Nous devons aborder cette épidémie sous tous les angles – financement, recherche, prévention, traitement et éducation. Il nous faut accroître la solidarité avec les plus vulnérables d'entre nous. À cet égard, l'Union européenne consacre près de 2 millions d'euros à la détection précoce et à la gestion intégrée de la tuberculose en Europe pour les immigrés clandestins et les toxicomanes qui se droguent par injection. L'Union européenne continuera de soutenir les mesures prises pour lutter contre la tuberculose à l'échelle nationale,

dans le voisinage européen et au niveau mondial, tout en mettant à profit les moyens financiers, techniques et politiques dont elle dispose.

M. Srivihok (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande approuve totalement et accueille avec satisfaction l'adoption de la déclaration politique issue de la toute première réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose (résolution 73/3). Nous espérons que la déclaration politique permettra d'intensifier nos efforts pour venir en aide aux laissés-pour-compte.

La Thaïlande souhaite aussi féliciter l'Ambassadeur Webson, Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda, et l'Ambassadeur Bessho, Représentant permanent du Japon, les cofacilitateurs de ce processus très important. C'était une tâche compliquée, mais elle a été accomplie avec succès. Les mêmes félicitations vont à l'Ambassadeur Cardi, ancien Représentant permanent de l'Italie, à l'Ambassadeur Rosselli Frieri, Représentant permanent de l'Uruguay, et à l'Ambassadeur Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, pour leur direction du processus concernant les maladies non transmissibles.

Notre travail ne s'arrête pas là; nous n'avons fait qu'avancer un peu depuis là où nous avons débuté il y a trois ans. La Thaïlande est fortement attachée à la réalisation de l'objectif de développement durable 3 et de tous les autres objectifs. Nous attendons aussi avec beaucoup d'intérêt la réunion de haut niveau sur la couverture maladie universelle, qui se tiendra l'an prochain et où les Membres peuvent être assurés que nous jouerons un rôle constructif. La couverture maladie universelle est quelque chose qui compte pour nous, car il s'agit vraiment de la clé de la bonne santé et du bien-être de tous.

M^{me} Bhengu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud souhaite vous féliciter, Madame la Présidente, de la tenue réussie de la réunion de haut niveau historique sur la lutte contre la tuberculose. De même, nous souhaitons remercier les Représentants permanents du Japon et d'Antigua-et-Barbuda d'avoir facilité tout le processus.

La tuberculose n'est pas seulement une maladie. Elle a de nombreux facteurs sociaux, notamment la pauvreté, le chômage, la mauvaise nutrition, la surpopulation et la stigmatisation sociale, qui favorisent la propagation des maladies. Cela fait que les pauvres et les personnes marginalisées sont touchés par les maladies de façon disproportionnée. L'Afrique paie un

lourd tribut à la tuberculose, en particulier en Afrique australe, où la maladie est alimentée par l'épidémie de VIH.

En lien avec le problème mondial de la résistance antimicrobienne, la tuberculose polypharmaco-résistante fait peser une grave menace qui exacerbera l'incidence élevée, la prévalence et la mortalité par habitant en Afrique. Malgré les avancées obtenues par le Gouvernement sud-africain, la tuberculose pharmacorésistante reste la principale cause de mortalité dans notre pays, en particulier chez les patients séropositifs. C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud se réjouit de l'adoption de la résolution 73/3, qui aborde le problème de façon globale.

Nous voyons là une occasion historique d'opérer un changement effectif et d'ouvrir une voie claire. Toutefois, ce n'est que le début. Nous devons intensifier nos efforts au niveau national, régional et mondial, en plaçant à tous les niveaux la responsabilité au centre de nos préoccupations. Il est essentiel d'investir dans la recherche et le développement si nous voulons mettre au point de nouveaux outils de diagnostic, de nouveaux vaccins et de nouveaux médicaments, et trouver des moyens innovants de remédier aux facteurs sociaux de la tuberculose et de sa transmission.

Pour réussir, nous devons faire en sorte que les médicaments soient d'un coût abordable. Par conséquent, le principe du découplage, approuvé dans la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance antimicrobienne, est d'une importance capitale. Il nous faut adhérer à l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ainsi qu'à la Déclaration de Doha de 2001 sur l'Accord ADPIC et la santé publique, où il est reconnu que les droits de propriété intellectuelle devraient être interprétés d'une manière qui soutienne la santé publique et favorise l'accès de tous aux médicaments.

Qu'on soit assuré de notre détermination à faire tout notre possible pour éliminer la menace à la santé publique que constitue la tuberculose, cela d'ici à 2030, voire avant.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Au nom de S. E. l'Ambassadeur Alfonso Webson, Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda, et en mon nom propre, en tant que cofacilitateurs de la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose, je tiens

à remercier sincèrement tous les États Membres et observateurs pour leur engagement et la souplesse dont ils ont fait preuve alors que nous nous efforcions ensemble de rédiger la toute première déclaration politique (résolution 73/3) de l'Assemblée générale sur la lutte contre la tuberculose. Grâce à leur participation constructive, nous avons pu nous accorder sur une déclaration forte qui fera date, approuvée à l'unanimité par les chefs d'État et de gouvernement et les ministres à la réunion de haut niveau organisée le 26 septembre et adoptée par consensus aujourd'hui.

Nous tenons à vous remercier, Madame la Présidente, et à remercier le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, le Cabinet du Secrétaire général et l'Envoyé spécial du Secrétaire général chargé de l'initiative « Halte à la tuberculose », l'Organisation mondiale de la Santé et les autres principaux partenaires, notamment Global TB Caucus et le Partenariat mondial Halte à la tuberculose, pour leur appui ferme et leur aide.

Alors que nous nous préparions pour les négociations sur le document final en nous inspirant de la Déclaration de Moscou sur la tuberculose, nous avons pu entendre plusieurs parties prenantes, et en particulier des survivants de la tuberculose, leurs familles et ceux qui les ont aidés. Le processus a consisté dans des exposés de mission, des audiences de la société civile organisées par la Présidente de l'Assemblée générale et des réunions bilatérales, autant d'éléments qui ont profondément enrichi les consultations concernant la déclaration politique.

Cette toute première déclaration politique de l'Assemblée générale sur la tuberculose comprend des engagements capitaux : des traitements pour 40 millions de personnes et des traitements préventifs pour 40 millions de personnes, et la mobilisation de 13 milliards de dollars pour la lutte contre la tuberculose, et de 2 milliards de dollars pour la recherche et le développement. L'accent y est également mis sur des questions importantes dans la lutte contre la tuberculose : l'attention particulière à porter aux enfants et aux populations vulnérables, à la problématique femmes-hommes et aux populations vulnérables, l'accès à des médicaments d'un coût abordable, des systèmes de santé résilients et des incitations à la recherche et au développement.

Pour mesurer nos progrès, il est demandé au Secrétaire général, dans la déclaration, d'établir un rapport d'activité en 2020 et de convoquer une réunion

d'examen de haut niveau en 2023. La déclaration met aussi en évidence des liens importants qui existent avec le VIH/sida et avec la résistance microbienne, les maladies non transmissibles et, surtout, la couverture maladie universelle. Nous devons maintenant donner suite aux engagements pris par nos dirigeants pour éliminer la tuberculose. Les États Membres se réuniront à haut niveau au sujet de la couverture maladie universelle en septembre prochain. Nous devons saisir cette occasion pour intensifier nos efforts en vue de mettre fin à la tuberculose en synergie avec nos efforts de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du développement durable.

Dans le cadre de sa contribution, le Japon organisera l'année prochaine une série de réunions pertinentes, notamment le sommet du Groupe des Vingt à Osaka et la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui permettront de promouvoir nos efforts collectifs dans ces domaines. Travaillons également ensemble pour faire de la réunion de haut niveau de l'année prochaine sur la couverture sanitaire universelle une étape importante dans la réalisation de notre engagement à mettre fin à la tuberculose afin que personne ne soit laissé pour compte et ait accès à la meilleure santé possible, que chacun mérite.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à l'Ambassadeur Walton Alfonso Webson, d'Antigua-et-Barbuda, et à l'Ambassadeur Koro Bessho, du Japon, qui ont facilité les consultations officielles et fait preuve de beaucoup de compétence et de patience dans la conduite des débats et des négociations complexes sur la résolution 73/3, qui est, comme cela a été dit, une résolution historique et la première résolution sur la tuberculose. Je voudrais également saluer la participation et l'engagement des organisations de la société civile, qui ont pour but et objectif la lutte contre la tuberculose. Je remercie également les États Membres de leurs précieuses contributions, de leur souplesse et de leur détermination à parvenir à un accord sur le projet de résolution.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 129 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 heures.